

## **Le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance**

### **Compte rendu de l'action du 6 octobre 2005 au Cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck, Ministre de la COCOF en charge du Budget, des Personnes Handicapées et du Tourisme**

Le sit-in du 6 octobre 2005 avait pour but de sensibiliser la Ministre Huytebroeck - en charge de la politique des personnes handicapées à Bruxelles - à la problématique du manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance (avec polyhandicap, autisme, etc.) dans les services subsidiés par la COCOF. Environ 150 personnes - pour la plupart des parents, leurs enfants handicapés et des professionnels du secteur du handicap - se sont rassemblées pour faire part de leurs difficultés à la Ministre. Etaient aussi présents des représentants d'associations de parents (AFrAHM, AP<sup>3</sup>, Inforautisme,...) et des journalistes de la RTBF et de Télé Bruxelles qui ont interviewé les assistantes sociales à l'origine de ce mouvement.

Il est utile de rappeler le précieux investissement en temps et énergie de ces assistantes sociales qui travaillent dans des centres d'accueil pour jeunes et qui sont quotidiennement confrontées à la détresse des familles en quête d'une place pour leurs enfants qui vont devenir adultes. Le rôle des AS étant entre autres de trouver des solutions d'accueil futur pour ces jeunes, elles se heurtent, depuis de nombreuses années déjà, au manque de places dans les services subsidiés par la COCOF.

Lors du sit-in, un courrier avec plusieurs témoignages de parents a été remis au Cabinet. Une rencontre entre une importante délégation de parents et d'AS et la Ministre, ainsi que des représentants de son Cabinet, a eu ensuite lieu. Voici un bref compte rendu de la réunion à laquelle nous avons aussi participé.

La Ministre s'est dite fort touchée par les témoignages des parents et consciente des leurs difficultés qui sont considérées parmi les problèmes prioritaires de son Cabinet. Hélas, elle est elle-même confrontée à des problèmes d'ordre financier et a évoqué le déficit de la COCOF ainsi que la nécessité de son refinancement. Elle a ainsi résumé l'état des démarches qui ont été ou seront entreprises par son Cabinet au sujet de la politique des personnes handicapées :

- Situation des dossiers introduits à la COCOF au 30 juin 2005 (demandes d'intervention) :
  - 50 dossiers adultes
  - 9 dossiers enfants
  - 21 dossiers incomplets à l'heure actuelle
- Une cellule de recherche de solutions pour les cas les plus urgents sera mise en place.
- Une cellule informatique sera mise en place afin de mieux gérer les dossiers.
- Une cellule d'accueil des personnes et un portail d'information seront aussi mis en place.
- L'Observatoire de l'Accueil et de l'Accompagnement de la Personne handicapée créé au sein de la COCOF va être institutionnalisé avec l'implication de la Fondation Travail et Université. Un premier appel à projets pour des études associatives visant l'identification des besoins des personnes handicapées a été lancé cette année et 6 projets ont été sélectionnés. Les résultats de ces études seront présentés dans le courant du premier trimestre 2006.
- Concernant la situation financière de la COCOF, la dotation de 2005 est plus élevée que celle de 2000, bien qu'elle soit insuffisante pour rencontrer tous les besoins identifiés. Voici une comparaison des chiffres des années 2000 et 2005 pour ce qui concerne les dotations de la COCOF, du budget handicap et du budget des centres d'hébergement et d'accueil de jour :

<b>Dotation</b>	<b>Année 2000</b>	<b>Année 2005</b>
COCOF	200,0 millions euros	290,0 millions euros
Handicap	64,4 millions euros	91,8 millions euros
Centres Hébergement/Accueil Jour	43,0 millions euros	70,5 millions euros

- Pour ce qui concerne les structures d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées, le déficit 2005 est de 4,5 millions d'euros.
- Les conditions de travail du personnel ont été améliorées ainsi que les normes d'encadrement.
- 3 projets visant les personnes handicapées de grande dépendance sont en cours d'approbation, et notamment :
  - création de 10 places en hébergement pour personnes polyhandicapées (projet HOPPA) ;
  - création de 10 places en hébergement pour personnes autistes (projet Condorcet) ;
  - création de 10 places en accueil de jour pour personnes autistes (projet Estreda) ;
 (à noter cependant que les projets Condorcet et Estreda sont étroitement liés et que dans la pratique, ce seront les mêmes personnes qui occuperont les places en accueil de jour et en hébergement).

Compte tenu de la situation, la Ministre évoque aussi l'importance d'une solidarité intra-francophone (Communauté Française - accords de coopération) et d'un financement alternatif des infrastructures. Ce dernier point sera discuté jeudi 13 octobre au Collège de la COCOF.

La parole a ensuite été donnée aux parents qui sont intervenus en manifestant leur détresse. Des situations assez dramatiques ont été évoquées, non sans une certaine exaspération. Le budget d'assistance personnalisée a été mentionné par un papa comme solution alternative qui permettrait aux parents qui le souhaitent de gérer eux-mêmes la prise en charge de leur enfant, selon ses besoins spécifiques. La Ministre se dit peu convaincue et signale qu'un projet pilote a été développé à ce sujet en Wallonie. Les avis étant partagés par rapport à la réelle efficacité du budget d'assistance personnalisée, la Ministre reste prudente et réserve sa décision pour ce qui concerne la mise en place de ce type de possibilité en Région bruxelloise.

Les parents signalent que la création de nouvelles places est laissée aux initiatives privées, pour la plupart des parents eux-mêmes. Les temps d'aboutissement de tels projets sont très longs et les parents ne peuvent pas attendre 10, voire 20 ans pour qu'ils arrivent, enfin, à terme. Par ailleurs, il n'est pas normal que ce soient toujours les parents qui doivent créer et développer des services pour leurs enfants handicapés ! Quand un enfant est atteint de la leucémie, par exemple, est-ce que l'on demande aux parents de créer et faire fonctionner le service hospitalier qui pourra le prendre en charge ? Pourquoi donc est-ce le cas quand il s'agit d'un enfant handicapé ?

En conclusion, bien que des solutions ne puissent se dégager dans l'immédiat, les parents étaient satisfaits d'avoir pu au moins s'exprimer librement et surtout d'avoir été écoutés. Le mouvement démarré avec ce sit-in continuera à se développer et à maintenir la pression auprès des différentes instances concernées par la problématique du handicap.

Rapporteur : Cinzia Agoni  
 20, clos du Bergoje – 1160 Bruxelles  
 02 / 673 03 12 – 0476 / 94 65 18